

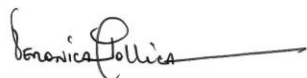
Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2023-532 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de retirer la note particulière « seules les entreprises dont les activités nécessitent un accès aux pistes de l'aéroport sont autorisées sur les terrains limitrophes aux pistes » à la zone I-130 (district du Vieux-Saint-Hubert-de-la Savane)	18 septembre 2023 11 octobre 2023
Règlement SH-2023-533 modifiant le Règlement SH-2008-111 fixant les tarifs applicables pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de sport et loisir, culture et vie communautaire	16 octobre 2023 20 octobre 2023

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 20 octobre 2023.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert